

*Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas,
C'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles.*

Sénèque

Mmes Refuveille et Boyère,
Professeurs de Lettres classiques

Aux parents d'élèves du collège Les Vallées

Objet : l'option latin au collège.

Madame, Monsieur,

Pourquoi faire du latin ?

Cette question est posée, à vous et à votre enfant, alors que le troisième trimestre débute et que l'année scolaire prochaine se profile à l'horizon, avec pour les sixièmes le choix éventuel d'une langue ancienne, le latin. Cet enseignement optionnel facultatif est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième, au rythme de deux heures hebdomadaires en cinquième, puis trois en quatrième et troisième.

Pourquoi faire du latin, donc ?

Cette année, votre enfant a découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'option se justifie ainsi par sa dimension culturelle : avoir accès à des œuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. Ainsi, un élève latiniste comprendra-t-il mieux son patrimoine, à travers l'étude de l'architecture et des vestiges que les Romains nous ont laissés.

L'enfant sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de l'étymologie, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi, du latin "nox, noctis" pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes qu'il aura choisies au collège, les mots "night" en anglais, "Nacht" en allemand, "notte" en italien, "noche" en espagnol ; il comprendra alors le terme de "noctambule" ou "nocturne" en français.

Par ailleurs, par son fonctionnement même (déclinaisons, système verbal, syntaxe), le latin exige beaucoup de rigueur et de réflexion de la part des élèves. Il leur permet donc d'acquérir plus de logique, de méthode, et assure une formation plus structurée de leur esprit.

Le latin est en outre pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du DIPLOME NATIONAL DU BREVET. En effet, il est précisé au Bulletin Officiel du 5 Octobre 2000 : *" sont également pris en compte, les points obtenus au-dessus de la moyenne de dix sur vingt, dans l'un des enseignements optionnels facultatifs choisis par l'élève, à savoir : le latin (ou une langue régionale), le grec. "*

Certes, votre enfant ne viendra pas faire du latin pendant trois ans dans le seul but d'obtenir un à dix points de plus dans son total de points de contrôle continu de Brevet, mais en plus des inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire, de civilisation que le latin apporte, votre enfant verra son travail légitimement reconnu et récompensé.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous avez bien voulu porter à la présente lettre, nous vous encourageons à prendre contact pour plus de renseignements sur le latin, avec l'un des professeurs soussignés, par courrier adressé au collège, ou par téléphone.

Cordialement.

Monsieur Le Principal

Mme Boyère

Mme Refuveille